

BAC SESSION DE JUIN 2023

Plus de 40000 candidats déclarés admis

Le jury du baccalauréat (bac) session de juin 2023 a publié, hier, à Brazzaville les résultats de l'examen permettant d'entrer à l'université. 40479 candidats ont été déclarés admis sur 90973 ayant passé les épreuves écrites, soit un taux de réussite de 44,50%.

Comme l'année passée, le département de la Cuvette Ouest est en tête des résultats avec un taux de réussite de 90,02% suivi du Kouilou 76,68% et de la Cuvette 76,66%. Pointe-Noire est rangée au bas de l'échelle avec 34,32%.

Page 7



ASSURANCE TRANSPORTS FACULTÉS À L'IMPORTATION

La plateforme de gestion contestée

Le Guichet unique des opérations transfrontalières (Guot) a mis au point une plateforme électronique de gestion de l'assurance transports facultés à l'importation qui est contestée par l'Association professionnelle des sociétés d'assurance du Congo, l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Uni Congo) et la Direction générale des institutions financières nationales qui déplore « une démarche unilatérale ». « Nos adhérents, assureurs et courtiers en assurance ne peuvent pas intégrer la plateforme avec pour conséquence de bloquer



Un navire cargo au quai du port autonome de Pointe-Noire/DR l'édition des tickets d'importation par le Guot pour les importateurs », a indiqué Michel Djombo, président d'Uni Congo.

Page 3

EDUCATION

Problématique de l'accès à l'eau potable en milieu scolaire



Les responsables des administrations scolaires et les partenaires au développement sont en conclave, du 18 au 19 juillet, à Brazzaville pour échanger sur

les moyens d'accès à l'eau potable pour les écoliers dans la perspective d'assainir leur environnement. Cet atelier, dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par la directrice de cabinet du ministre en charge de l'Enseignement primaire et secondaire, Régine Tchicaya Oboa, a pour but de garantir l'accès aux services d'hygiène de qualité à tous les établissements scolaires.

Page 7



Gilbert Mokoki lisant la déclaration/Adiac

SANTÉ PUBLIQUE

Dolisie touchée par trois épidémies

Dans une déclaration rendue publique, le 17 juillet, à Brazzaville le ministère de la Santé et de la Population a annoncé que la ville de Dolisie, dans le département du Niari, était en état d'épidémie à la suite de l'apparition d'une maladie meurtrière cumulant à la fois

le choléra, la shigellose et la fièvre typhoïde. L'on a identifié 1365 cas suspects avec douze décès dans la troisième ville du pays, 16 cas suspects à Pointe-Noire dont 2 décès et 2 cas à Mouyondzi dans la Bouenza.

Page 5

ÉDITORIAL

Fusion

Page 2

ÉDITORIAL

Fusion

La mode, la cuisine, la danse, le sport, la musique... sont les moyens par lesquels les peuples se rapprochent et fusionnent leurs cultures. La Semaine culturelle croisée Russie-Congo organisée du 11 au 13 juillet à Brazzaville épouse cette vision.

De même qu'elle a contribué au resserrement des liens de coopération et d'amitié entre les peuples des deux pays, elle a également permis aux Congolais de découvrir les variétés culinaires de la Russie ; sachant que la cuisine traduit aussi les attitudes d'une communauté.

Si bien que pour créer l'équilibre et donner à l'initiative plus de solennité, la directrice de la Maison russe a annoncé que la Semaine culturelle croisée Russie-Congo sera désormais organisée chaque année et constituera l'un des moments d'échanges entre les peuples congolais et russes.

Ainsi, à Saint-Pétersbourg (Russie) en septembre et à la suivante édition à Brazzaville, il sera inscrit au programme l'initiation des Russes à la cuisine congolaise. Le monde est devenu tellement petit que l'on a l'impression que tous les peuples consomment les mêmes mets. Des témoignages recueillis au cours de ces retrouvailles confortent cette thèse.

Les Dépêches de Brazzaville

CONGRÈS DE L'UDH-YUKI

Le porte-parole parle d'une mesure suspensive

Dans une interview accordée le 18 juillet aux Dépêches de Brazzaville, le porte-parole de l'Union des démocrates humanistes yukî (UDH-yukî), Justin Magloire Nzoloufoua, a minimisé l'incident qui a arrêté les travaux du congrès extraordinaire de cette formation politique, le 10 juillet, en parlant d'une simple suspension des travaux et ils allaient reprendre le moment venu.

Justin Magloire Nzoloufoua s'est abstenu de donner une date précise de la reprise des travaux tout en signifiant que les instances en suspension puissent se retrouver. « Il faut que les instances qui sont en suspen-

sans critères. Cependant, a renchérit Justin Magloire Nzoloufoua, dans toute organisation, il y a aussi la flexibilité. « A un moment donner il faut éviter d'avoir des majorités de béton. Il faut éviter d'avoir des

les instances se sont comportées, comment les dirigeants se sont comportés? Je suis convaincu que ce n'est qu'à travers le dialogue que nous pouvons éteindre ce feu. Ce qui s'est passé au Palais des congrès, c'est la conséquence de notre manière de faire, surtout nous les cadres. »

Quant au départ du premier vice-président Pascal Ngouanou réclamé par une frange des militants, Justin Magloire Nzoloufoua a déclaré : « Lorsqu'on vote le président national d'un parti, automatiquement le premier vice-président disparaît. Donc point n'est besoin de mener des franges. Il faut plutôt pousser le monde à aller au congrès, un congrès de l'unité pour que nous ayons un président qui va prendre les rênes de ce parti pour mettre de l'ordre. Il faut reconnaître qu'il y a aujourd'hui le désordre à tous les niveaux du parti et nous devons nous assumer tous. La responsabilité est collégiale ».

Abordant la question des sénatoriales du 20 août prochain, le porte-parole de l'UDH-Yukî a laissé entendre qu'à sa connaissance, le comité d'investiture ne s'est pas encore réuni. « En tout cas, je n'ai pas reçu un écho d'une quelconque réunion du comité d'investiture ou d'une cérémonie d'investiture des candidats aux sénatoriales mais j'apprends par des sources bien informées que l'UDH-Yukî a présenté cinq ou six candidats », a-t-il conclu.

Jean-Jacques Koubemba



Justin Magloire Nzoloufoua

sion puisse se retrouver. Celles-là même qui devraient être mises en place après le vote du président national du parti », a-t-il déclaré. Il a par ailleurs appelé à un dialogue triangulaire, facilitation, bureau politique, comité d'organisation pour qu'une solution soit vite trouvée. S'agissant des critères qui régissent ce parti et constituent aujourd'hui le point d'achoppement des dissensions au sein de cette formation politique, Justin Nzoloufoua a dit être du même avis avec le secrétaire général Rodrigue Cyr Mayanda qui pense qu'il n'y a pas d'organisation

idées reçues depuis la maison, éviter d'avoir à imposer des idées reçues dans des officines obscures. Et face à cette réalité visible et lisible, il faut trouver ce qu'on appelle le juste milieu. Même dans nos us et coutumes, on n'est pas aussi rigide », a-t-il signifié. Et le porte-parole de l'UDH-Yukî d'ajouter : « Il est bon d'avoir un dialogue. Sans dialogue, on ne peut pas s'en sortir. Ce qui s'est passé émane des situations, des comportements d'antan qui remontent depuis la mort de Guy Brice Parfait Kolélas. Comment

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Sociétés : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlu Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Obas, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ASSURANCE TRANSPORTS FACULTÉS À L'IMPORTATION

La plateforme de gestion contestée

Lancée depuis le 1er juillet par le Guichet unique des opérations transfrontalières (Guot), la plate-forme électronique de gestion de l'assurance transports facultés à l'importation (E-Pafguot) est contestée par les sociétés d'assurance. L'union patronale et interprofessionnelle du Congo (Uni Congo) évoque une situation de blocage des importations et en appelle à la responsabilité des autorités de tutelle.

L'inquiétude d'Uni Congo sur le blocage des importations est fondée, car la procédure de création de la plate-forme E-Pafguot a été contestée non seulement par l'Association professionnelle des sociétés d'assurance du Congo (Apsaco), mais aussi par la Direction générale des institutions financières nationales (DGIFN). Dans une note d'information adressée au ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Baptiste Ondaye, la DGIFN fustige une démarche « unilatérale » du Guot.

La souscription d'assurance obligatoire se fait désormais via la nouvelle plate-forme électronique, une procédure qui semble être validée par la DGIFN pour des raisons réglementaires. « Nos adhérents, assureurs et courtiers en assurance ne peuvent pas, en raison de ce qui précède, intégrer la plate-forme avec pour conséquence de bloquer l'édition des Tickets d'importation (TI) par le Guot pour les importateurs



Un navire cargo au quai du port autonome de Pointe-Noire/DR

», a déploré Michel Djombo, le président d'Uni Congo, dans une lettre adressée, le 7 juillet dernier, au ministre de l'Économie et des Finances.

À cela il faut ajouter que le fameux TI est un document indispensable au processus d'importation par les opérateurs économiques. L'Uni Congo a tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences que pourrait engendrer le blo-

cage en matière d'approvisionnement du pays en produits importés. Cela peut « causer des pénuries et de l'inflation des produits de première nécessité », a insisté ce syndicat patronal.

Concernant les arguments avancés par les parties : le Guot estimé la nouvelle plate-forme E-Pafguot contribuera à dématérialiser les documents et procédures administratifs prévus dans

le cadre des importations, exportations et du transit. Par contre, les compagnies d'assurance, à travers l'Apsaco, pensent qu'il faut suspendre l'opérationnalisation de la nouvelle plate-forme électronique, se référer au régulateur national et au Code CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurance).

Rappelons que le Guot est une entité sous tutelle du ministère des Transports, de

l'Aviation civile et de la Marine marchande, tandis que les compagnies d'assurance sont partenaires de la DGIFN relève de la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances. Des concertations élargies s'avèrent nécessaires pour essayer de débloquer une situation qui risque d'affecter le panier de la ménagère déjà impacté par l'inflation.

Fiacre Kombo

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mieux protéger les zones clés de la biodiversité

Pour mieux protéger les zones clés de la biodiversité, il importe au préalable de bien les identifier. C'est le travail auquel s'attèlent les membres du groupe de coordination nationale qui se sont réunis, le 18 juillet, à Brazzaville en atelier technique dont les travaux ont été ouverts par le ministre en charge de l'Environnement et du Développement durable, Arlette Soudan Nonault.

Au cours de ces retrouvailles, il a été question de procéder à la présentation et à l'appréciation des premiers résultats des travaux du groupe de la coordination nationale issus de l'atelier du 17 avril dernier, avant de les soumettre au secrétariat du projet Zones clés pour la biodiversité (KBA, en anglais). Les sites KBA qui ont été présentés lors de l'atelier ont été évalués conformément aux critères et seuils définis dans les standards KBA.

Dans son discours d'ouverture, la ministre Arlette Soudan Nonault a indiqué que le Congo regorge une grande diversité biologique riche dans des biotopes et des écosystèmes variés et d'une intégrité écologique remarquable. Cette biodiversité, a-t-elle poursuivi, joue un rôle essentiel dans la vie des com-



Des participants à l'atelier/Adiac

munités riveraines. Cependant, a-t-elle renchéri, le constat de son déclin est une problématique majeure qui interpelle tous les pays du monde ainsi que toutes les composantes des sociétés modernes.

A cet effet, a-t-elle expliqué, le projet KBA vient contribuer aux efforts déjà déployés par le Congo en réponse aux enjeux de la biodiversité en influant sur les priorités d'action dans la perspective de l'atteinte de l'objectif de

l'agenda mondial post-2020.

« Les contributions et les avis des membres du groupe de coordination nationale, au cours du présent atelier, sont attendus afin de permettre de statuer sur le bien-fondé de la proposition des résul-

tats de réévaluation des sites déjà identifiés comme KBA et qui continuent de répondre aux critères ainsi que des résultats d'évaluation des aires protégées qui ne sont pas à l'heure actuelle identifiées comme sites KBA », a interpellé la ministre Soudan Nonault.

Rappelons que depuis plus de trente ans, la Wildlife Conservation Society (WCS) joue un rôle majeur dans la conservation de la faune et des lieux sauvages au Congo, en collaboration avec le gouvernement, les acteurs nationaux et les communautés locales.

Le secrétariat KBA soutient les treize partenaires dans la mise en œuvre du programme axé sur l'identification des sites importants pour la persistance mondiale de la biodiversité.

Roger Ngombé



AVIS DE CONVOCAATION

Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration convie les actionnaires de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), à une Assemblée Générale Ordinaire par VISIOCONFÉRENCE, conformément à ses statuts, le vendredi 28 juillet 2023 à 10h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022;
2. Présentation du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022;
3. Présentation du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article 438 de l'Acte Uniforme OHADA, sur les sociétés commerciales et du GIE;
4. Approbation desdits Comptes et Conventions; S. Approbation des conventions réglementées NKALA TOWER et ASSINCO SA;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022;
7. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes;
8. Nomination de nouveaux Administrateurs;
9. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023;
10. Pouvoir pour formalités.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale doivent en informer la société, par courrier électronique à l'adresse suivante : ag@scg-reass.com en indiquant leurs noms et prénoms, ainsi que la copie de leur pièce d'identité afin d'être identifiés et de recevoir le lien et les identifiants de connexion.

Les actionnaires ont jusqu'au 23 juillet 2023 pour s'inscrire. Le droit de participer par visioconférence à l'Assemblée Générale est subordonné à l'enregistrement préalable des actions au nom de l'actionnaire, ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans le Registre au porteur tenu par l'intermédiaire habilité, au plus tard au

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Enfin, conformément aux dispositions des articles 525 et 848 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la SCG-Ré, sis au 2080 Boulevard de l'Indépendance, 1er étage Aile Gauche, Immeuble du Bord de Mer, et via l'adresse : ag@scg-reass.com durant les quinze (15) jours précédant l'Assemblée Générale, soit du 15 au 25 juillet 2023.

Fait à Libreville, le 14 juillet 2023
Le Conseil d'Administration

----- SIEGE SOCIAL -----
2080, Boulevard de l'Indépendance / Immeuble du Bord de Mer / 1er Etage / Palier gauche
B.P. : 6757 Libreville Gabon Email : infos@scg-re.ga
Tél. : (+241) 011 74 80 80 - 011 74 80 81 - 011 74 80 83 - 011 74 80 84 - 011 74 80 85
Fax : (+241) 011 74 80 82
Suivez-nous sur :   www.scg-re.ga



« S'investir avec passion et efficacité au service d'un monde durable. »

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée
du Bassin du Congo

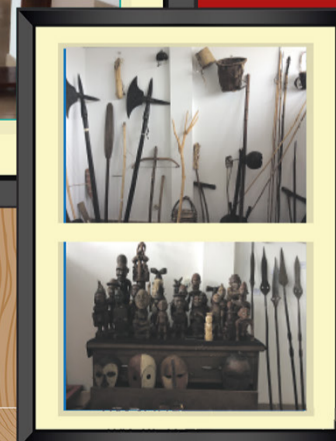
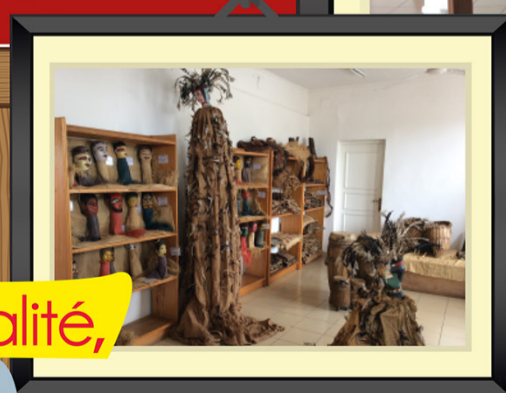
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

SANTÉ

Trois épidémies font douze morts à Dolisie

Le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, a annoncé, le 17 juillet, à Brazzaville dans une déclaration que la shigellose, le choléra et la fièvre typhoïde, déclarées depuis quelque temps à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, ont déjà causé le décès de douze personnes.

Dans sa déclaration, le ministre de la Santé et de la Population informe l'opinion nationale et internationale que dès que la maladie a été déclarée, des prélèvements ont été vite effectués et transférés au Laboratoire national de santé publique. Les analyses effectuées sur 78 échantillons ont révélé trois types de bactéries.

Il s'agit de la shigellose, qui se manifeste par des douleurs abdominales, des vomissements, une intense fièvre et une diarrhée accompagnée de sang. Le choléra a été identifié aussi avec comme symptômes la diarrhée, les vomissements et la fatigue générale, et la fièvre typhoïde qui présente les mêmes symptômes.

A ce jour, pour l'ensemble de ces épidémies, a précisé Gilbert Mokoki, 1365 cas suspects ont été identifiés dans la ville de Dolisie, avec douze décès ; 16 cas suspects à Pointe-Noire dont 2 décès ; 2 cas à Mouyondzi dans la Bouenza sans faire de victimes et un cas probable à Brazzaville décédé. « Conformément aux dispositions du Règlement sanitaire international de 2005, dont la République du Congo est signa-



Gilbert Mokoki lisant la déclaration/Adiac

taire, le gouvernement déclare la ville de Dolisie en épidémie de choléra, de shigellose et de fièvre typhoïde. Toute personne présentant les signes de ces maladies est priée de se rapprocher, le plus tôt possible, d'un centre de santé intégré ou de l'hôpital le plus proche pour une prise en charge rapide », a indiqué le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki.

Pour éviter d'être contaminé, le gouvernement invite la population à observer des mesures hygiéniques spécifiques. Il s'agit, entre autres, de se laver les mains avant de faire la cuisine, de manger, de s'occuper d'un bébé, de retour des toilettes. Il est aussi recommandé de bien cuire les aliments, laver les fruits et légumes, boire de l'eau potable, faire les selles dans les toilettes et non à l'air libre, couvrir les aliments et les conserver soigneusement et de maintenir les surfaces de la cuisine propres. Toutefois, le gouvernement rassure la population que le personnel du ministère de la Santé et les autorités locales sont déjà à pied d'œuvre pour contenir ces épidémies.

Firmin Oyé

EDUCATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'Institut Dimpa de Ouessou fait une percée au CEPE

Fonctionnel depuis 2004, l'Institut de scolarisation et de formation des jeunes sourds de Ouessou (Dimpa-IESRM), l'unique école de formation des personnes vivant avec handicap dans le département de la Sangha, a fait des progrès à l'issue de l'année scolaire 2022-2023, avec un taux d'admission de 100% au certificat d'études primaires élémentaires.

L'Institut de formation des personnes vivant avec handicap de Ouessou est un établissement d'enseignement professionnel créé par Dimpa-IESRM, une ONG à but non lucratif dirigée par Ange Laurent Coddy, un natif de Ouessou résidant en France. Il est créé pour assurer l'alphabétisation, la scolarisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes sourds-muets et/ou atteints de déficience intellectuelle, ne sachant ni lire ni écrire.

Au titre de l'année scolaire 2022-2023 qui s'est achevée, l'Institut Dimpa de Ouessou a inscrit une trentaine d'apprenants au cycle primaire dont cinq candidats au CEPE, parmi lesquels trois garçons et deux filles. A l'issue de l'évaluation annuelle, tous ces cinq candidats ont été déclarés admis, soit un taux de 100% cette



Les cinq apprenants admis au CEPE entourés de leurs encadreurs DR

année. Un motif de satisfaction pour le président de Dimpa-IESRM international, Ange Laurent Coddy, qui tient à faire de cet établissement dédié aux personnes

handicapées et vulnérables un grand centre d'insertion socio-professionnelle.

Au niveau secondaire, l'Institut Dimpa de Ouessou forme des apprenants

dans diverses filières, entre autres la menuiserie, la coupe et couture, l'informatique, la plomberie, la maçonnerie, l'électricité et la coiffure. A ce jour, plu-

sieurs jeunes sourds formés ont déjà ouvert leurs propres ateliers dans la ville de Ouessou et se prennent désormais.

F.O.



BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax: (241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDENDE-DOLISIE ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE PHASE 1

N° d'AMI : AMIN°03/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023

Secteur : Transport

Prêt BAD : N° 2100150030694

Don ITF : N° 5580155000401

Numéro du Projet : P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer le contrat de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude d'harmonisation des procédures douanières entre le Congo et le Gabon..

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : (i) l'analyse de la situation actuelle, pour chaque pays, à partir de la collecte de données et informations relatives aux procédures douanières et de transit en vigueur dans les deux pays et la réglementation internationale appropriée notamment celle de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la CEMAC ; (ii) l'élaboration, pour une déclaration unique de transit, d'un manuel de procédures visant l'harmonisation et la simplification des règle-

mentations et des procédures de dédouanement applicables aux deux pays, (iii) la mise en place des outils appropriés de gestion des risques et de leur efficacité, (iv) la mise en place d'un cadre d'optimisation du système informatique de traitement et de mise à jour des données, (v) l'élaboration d'un guide de formation des formateurs des agents qui seront chargés de la mise en œuvre des nouvelles procédures douanières, (vi) la mise en place d'un cadre propice de concertation avec les différents partenaires en douanes pour une meilleure efficacité des nouvelles procédures douanières et pour l'élimination des mauvaises pratiques, (vii) la proposition d'un mécanisme de mise en œuvre des différentes actions de l'harmonisation des procédures douanières, de détermination et de mise en place des indicateurs de performance, (viii) la définition d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'harmonisation des procédures douanières ; (ix) l'élaboration des procédures spéciales concernant les formalités relatives aux : (a) aux marchandises dangereuses ; (b) aux cargaisons anormales ou de grandes dimensions et (c) aux véhicules vides en retour de fret. La Mission, à réaliser en trois (03) phases, se déroulera sur une période de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.

3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle » invite les Consul-

tants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure locale (TU+ 1), du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 13/07/2023, à 15 heures, heure locale, TU+ 1 et porter expressément la mention « AMI N°03/

CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023-« Etudes d'harmonisation des procédures douanières au niveau des deux pays ».

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du

Transport)

A l'attention de Monsieur le Chef de Service des Transports Routier, Ferroviaire et Fluvial, Coordinateur

Général des Programmes et Projets des Transports,

bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Libreville, Boulevard Triomphal (Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Tél. : +241 01 44 47 31 / +241 04 52 27 49

Par courriel email : commission@ceeac-eccas.org ; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Le Président de la Commission
Signé
Ambassadeur Gilberto
da Piedade VERISSIMO



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDENDE-DOLISIE ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE PHASE 1

N° d'AMI : AMI N°04/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023

Secteur : Transport

Prêt FAD : N° 2100150030694

Don ITF : N° 5580155000401

Numéro du Projet : P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer le contrat de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude d'harmonisation des procédures douanières entre le Congo et le Gabon.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : les études et travaux nécessaires à la mise en place de la facilitation des transports comprenant : a) la construction du poste de Contrôle Unique Frontalier (PCUF), b) l'étude de fonctionnalité du PCUF et de mise en place du Comité de Gestion du Corridor. La Mission, à réaliser en trois (03) phases, se déroulera sur une période de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.

3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle » invite

les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure locale (TU+ 1), du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 13/07/2023, à 15 heures, heure locale, TU+ 1 et porter expressément la mention « AMI N°04/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023-« Etude de

fonctionnalité du poste de contrôle unique frontalier (PCUF) et de mise en place d'un système de gestion du corridor Libreville-Brazzaville ».

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures

(Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport)

A l'attention de Monsieur le Chef de Service des Transports Routier, Ferroviaire et Fluvial, Coordinateur Général des Programmes et Projets des Transports,

bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Libreville, Boulevard Triomphal (Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Tél. : +241 01 44 47 31 / +241 04 52 27 49

Par courriel email : commission@ceeac-eccas.org ; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Le Président de la Commission
Signé

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO

EXAMENS D'ÉTAT 2023

La Cuvette Ouest réédite l'exploit au baccalauréat général

Sur 90973 candidats ayant passé les épreuves du baccalauréat général, 40479 ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 44,50%, a indiqué le jury qui a procédé à la délibération le 18 juillet à Brazzaville.



Le jury délibérant le bac session 2023 Adiac

Le département de la Cuvette Ouest a occupé la première place avec un taux de réussite de 90,02%. Un exploit réédité car l'année passée le département avait terminé en tête à cet examen d'Etat.

Classement

Cuvette ouest : 90,02% Kouilou : 76,68% Cuvette : 76,66% Likouala : 70,30% Sangha : 69,92% Lekoumou : 66,05% Bouenza : 62,66 % Plateaux 53,65 % Niari : 52,65% Brazzaville : 43, 81% Pool : 42,38% Pointe-Noire : 34,32 %

D'autres chiffres publiés par le jury indiquent que sur les 90.973 des candidats, 14 ont réalisé la mention "Très bien" ; 1223 "mention bien" ; 14282 "mention assez bien" ; 24963 "mention passable". Il convient de souligner que cette année le taux de réussite au baccalauréat a connu une augmentation de 5,09%.

Même constat

Brazzaville a occupé la dixième place et Pointe-Noire la douzième. Les deux grandes villes du pays, qui sont censées avoir les faveurs en matière de conditions d'apprentissage beaucoup mieux améliorées que dans l'arrière-pays, ont du mal à s'imposer dans le carré d'as aux examens d'Etat. Cela dure plusieurs années déjà.

Rominique Makaya

EDUCATION

Problématique de l'accès à l'eau potable en milieu scolaire

Les responsables des différentes administrations et des partenaires techniques et financiers se réunissent le 18 juillet, à Brazzaville pour échanger sur la question d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire à l'occasion de l'atelier du développement de la stratégie nationale et les normes et standards au Congo.

L'objectif de cet atelier est de garantir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à des services d'hygiène de qualité dans toutes les écoles du pays. Il vise aussi à communiquer autour du processus et s'assurer de l'effectivité d'une approche participative via l'intégration de toutes les parties prenantes, définir la vision, les axes stratégiques, les principes et les éléments de base sur les lesquels se cadrera la stratégie ainsi que se convenir sur les rôles et la responsabilité des parties prenantes de l'éducation.

Les enseignements seront donnés du 18 au 19 juillet par des facilitateurs différents. A cet effet, les participants bénéficieront des communications sur l'importance des enjeux de ces trois éléments en milieu scolaire : eau, assainissement et hygiène ainsi que les travaux de groupe.

L'atelier a été lancé officiellement par la directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Régine Tchicaya Oboa, qui a déploré le manque des normes et standards dans toutes les constructions scolaires qui pro-

voque des disparités dans la réalisation des différentes infrastructures. Elle a également évoqué la non prise en compte des besoins spécifiques des filles et des enfants vivant avec handicap.

Le délégué à la santé du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le Dr Didi Hermann Ngosaki, a rappelé l'implication de plusieurs ministères en vue d'améliorer des conditions d'apprentissage, de santé et du bien-être des élèves en milieu scolaire. « *L'intersectorialité est un aspect critique pour l'atteinte des Objectifs de développement durable dont les ODD 6, accès universel à l'eau et à l'assainissement et les ODD 4, accès pour tous à une éducation de qualité* », a-t-il indiqué. Selon lui, l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans un établissement permettent d'offrir aux enfants un environnement sain qui garantit la dignité et la sécurité pour un bon moment d'apprentissage.

Le rapport du programme conjoint suivi eau, assainissement et hygiène de l'Unicef et de l'Organisation mondiale de la santé, JMP 2021, précise que seule une école sur deux a un

accès basique à l'eau. Près de 40% des écoles ont des installations sanitaires insuffisantes et sont confrontées au manque de pratique du lavage des mains, manque d'accès à l'eau et à l'assainissement, a-t-il souligné. Ceci, a-t-il ajouté, entraîne une insalubrité dans les écoles. Les infrastructures ne sont pas inclusives pour la prise en compte des besoins spécifiques des filles ou ne répondent pas aux besoins des enfants vivant avec handicap. La défécation à l'air libre est un véritable fléau dans les écoles.

Didi Hermann Ngosaki a assuré le gouvernement de l'appui technique et financier de cette organisation onusienne. « *Depuis le début du programme de coopération entre l'Unicef et le gouvernement du Congo 2020 à 2024, l'Unicef et ses partenaires ont touché plus de 100 000 enfants par les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire à travers les constructions et la réhabilitation des infrastructures Wash, le renforcement des capacités des acteurs du secteur* », a déclaré le délégué de l'Unicef.

Lydie Gisèle Oko

DISTINCTION

Un coopérant français élevé au grade de chevalier

Arrivé à la fin de sa mission en République du Congo, le chef du projet appui à la formation et à l'opérationnalisation des Forces armées congolaises (FAC), le lieutenant-colonel Emmanuel Rigault, a été élevé à titre exceptionnel au grade de chevalier dans l'ordre du Mérite congolais par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

La cérémonie de remise de l'insigne de distinction s'est déroulée, le 18 juillet, au siège du ministère de la Défense nationale. Elle était placée sous la coordination du ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, en présence du chef d'état-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division, Guy Blanchard Okoi, et des officiers généraux.

Affecté en 2020 au Congo, le lieutenant-colonel Emmanuel Rigault a servi en qualité de conseiller du chef d'état-major général et du général commandant les écoles. Durant son séjour, il a particulièrement réalisé les concours d'entrée dans les écoles des FAC, participé à l'amélioration de la formation dans les écoles et appuyé l'opérationnalisation des FAC, notamment en coordonnant les détachements d'instruction des éléments français au Gabon sur le territoire de la République du Congo.

Selon le chef du projet appui



Le ministre de la Défense nationale décorant le promu Adiac

« En trois ans, on a optimisé, on a rendu les concours beaucoup plus efficaces pour les sélectionnés au milieu congolais, aussi bien pour l'entrée dans les écoles militaires congolaises que dans les écoles étrangères. Donc, on a augmenté la qualité de la sélection, ce qui nous permet d'envoyer désormais les Congolais à l'étranger, qui sont vraiment d'un très bon niveau »

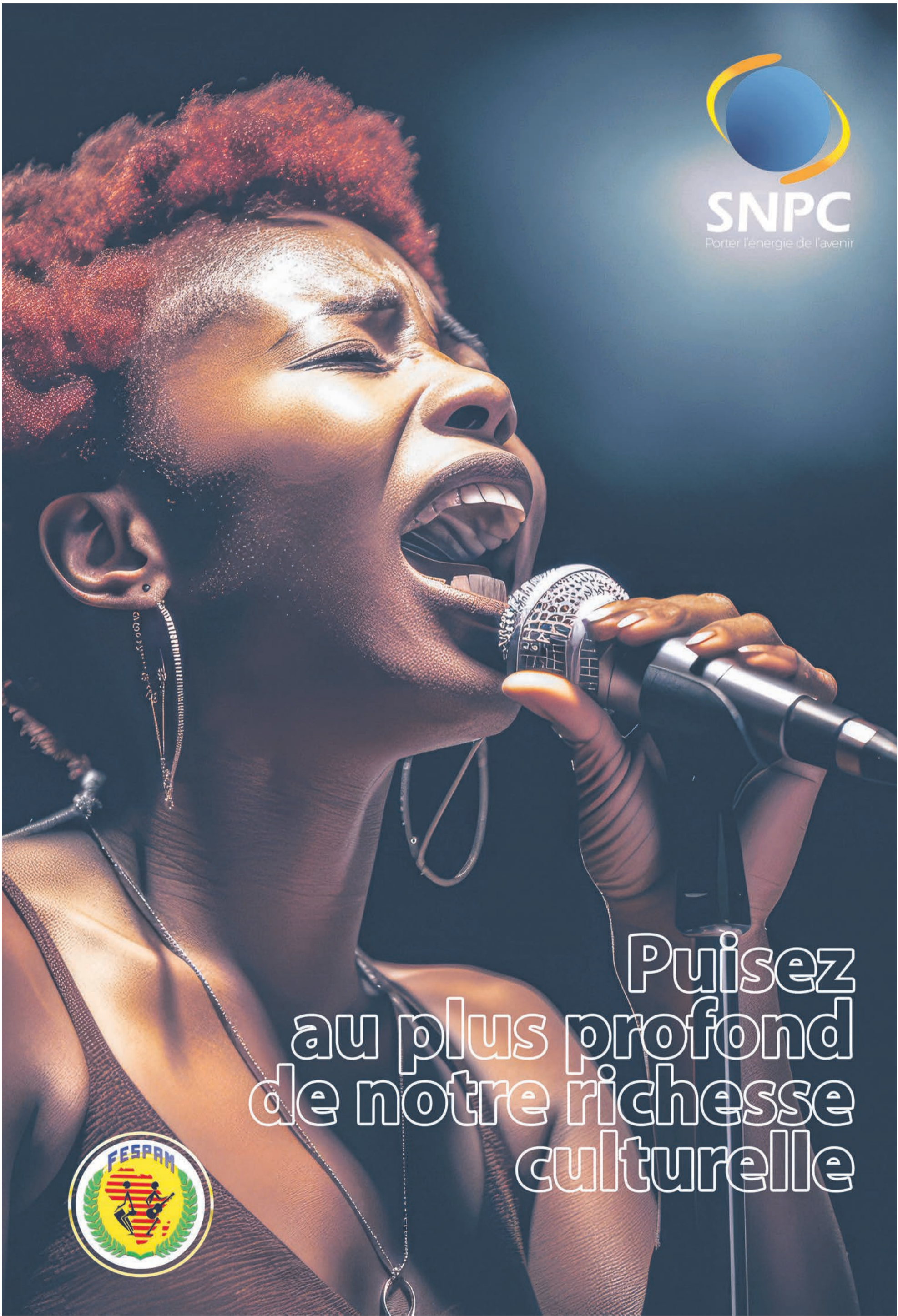
à la formation et à l'opérationnalisation des FAC, cette décoration signifie beaucoup de choses pour lui. « *J'ai passé trois ans au côté de mes frères d'armes des Forces armées congolaises ; trois ans exceptionnelles, où on a pu voir que l'amitié franco-congolaise était éternelle. Voilà, je suis honoré, en même temps triste de quitter le Congo* », a-t-il déclaré.

Interrogé sur sa mission, particulièrement dans le cadre de la formation, il a indiqué : « *En trois ans, on a optimisé, on a rendu les concours beaucoup plus efficaces pour les sélectionnés au milieu congolais, aussi bien pour l'entrée dans les écoles militaires congolaises que dans les écoles étrangères. Donc, on a augmenté la qualité de la sélection, ce qui nous permet d'envoyer désormais les Congolais à l'étranger, qui sont vraiment d'un très bon niveau* ».

Guillaume Ondze



Puisez
au plus profond
de notre richesse
culturelle





11^{ème} ÉDITION

FESTIVAL PANAFRICAIN DE MUSIQUE

THÈME :

LA RUMBA CONGOLAISE :
Envol de la base identitaire vers les vertices
du patrimoine de l'humanité

15 AU 22
JUILLET 2023



Massamba Débat - Palais des Congrès - Mayanga - Kintélé



BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax:(241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDENDE-DOLISIE ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE PHASE 1

N° d'AMI : AMI N°02/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023
Secteur: Transports
Prêt BAD: N° 2100150030694
Don ITF : N° 5580155000401
Numéro du Projet : P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville -Pointe-Noire- Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer les contrats de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude des mesures d'atténuation des conflits Hommes-Éléphants.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : (i) la réalisation pour la zone du projet, d'une cartographie des dynamiques sociales et environnementales à laquelle seront spécifiquement prise en compte les dynamiques de l'habitat et des interactions homme-éléphants ; (ii) réalisation de l'état des lieux des conflits homme-éléphant ; (iii) l'élaboration d'une stratégie appropriée de gestion des conflits homme-éléphant

à partir des données législatives et réglementaires, les données socioéconomiques et démographiques ainsi que des données sur l'état des lieux desdits conflits ; (iv) la proposition d'un mécanisme souple d'assistance aux victimes des dégâts causés par les éléphants ; (v) l'élaboration de matériel d'information/communication/sensibilisation composé de « manuel technique » dédié aux responsables politiques, aux autorités chargées de conservation, aux vulgarisateurs, et de « manuel du paysan », décrivant les différentes stratégies possibles de (a) protection contre les éléphants, (b) mitigation (atténuation) du problème, (c) la promotion de la prévention du conflit homme-éléphant ; (vi) la proposition de la technique appropriée de communication sur les méthodes de prévention et d'atténuation de conflits homme-éléphant. La mission, à réaliser en deux phases, sera d'une durée de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.

3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle », invite les Consultants (Firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité

et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure local (TU+1), du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 31 juillet 2023, à 15 heures, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention « AMI

N°02/ CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023 – « Etude d'appui à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des conflits Homme-Éléphant ».

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport)

A l'attention du Coordonnateur Général des Programmes et Projets des Transports, bakary.mahamat@ceeac-eccas.org Libreville, Boulevard Triomphal .Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Par courriel email : commission@ceeac-eccas.org ; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org
Tél. : +241 01 44 47 31/+241 04 52 27 49

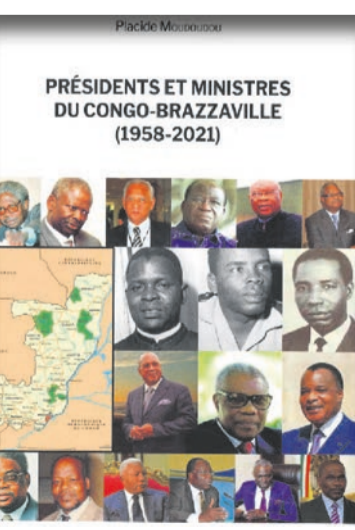
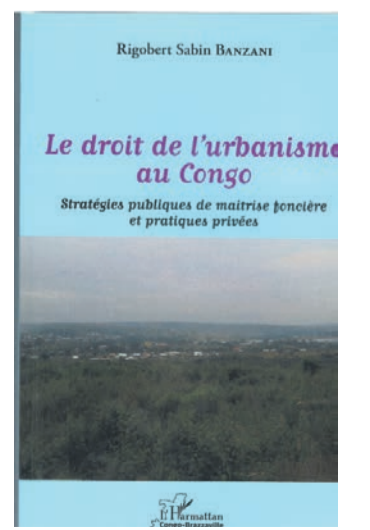
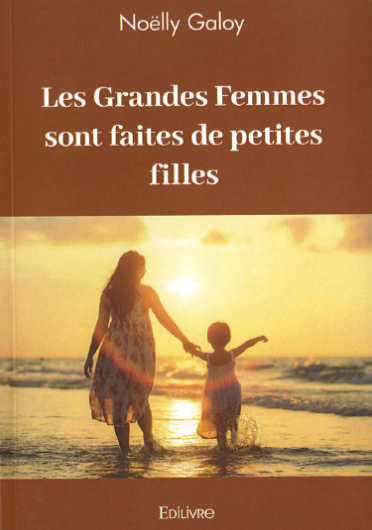
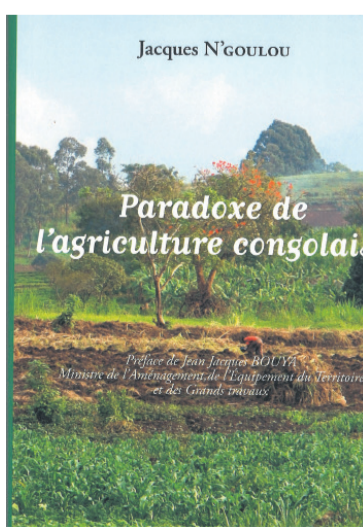
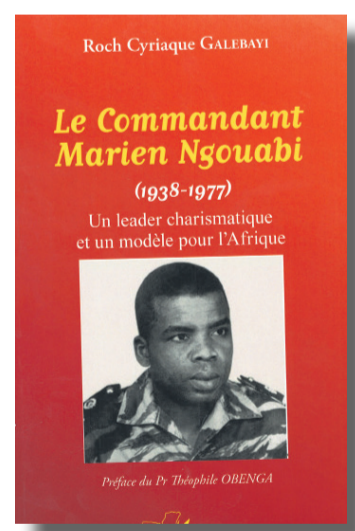
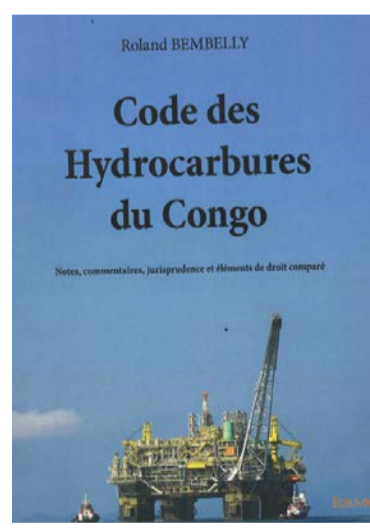
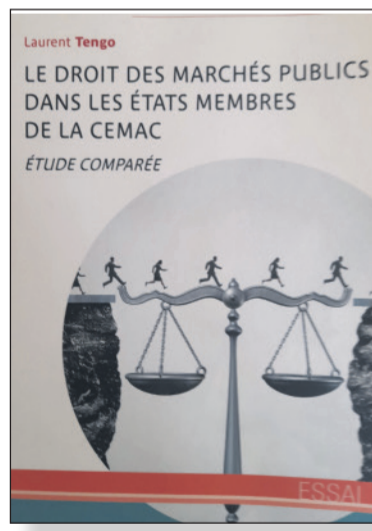
Président de la Commission

Signé

Ambassadeur
Gilberto da Piedade VERISSIMO



EN VENTE



LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

La Tunisie et l'UE scellent un « partenariat stratégique »

L'Union européenne et la Tunisie ont conclu, le 16 juillet, à Tunis un partenariat stratégique centré sur la lutte contre l'immigration irrégulière mais destiné aussi à soutenir le pays nord-africain face à de graves difficultés économiques.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'est réjouie d'un accord qui permettra d'investir dans une prospérité partagée, évoquant cinq piliers, dont la très importante question migratoire. La Tunisie est le principal point de départ avec la Libye pour des milliers de migrants qui traversent la Méditerranée centrale vers l'Europe. Les chefs de gouvernement italien Giorgia Meloni et néerlandais Mark Rutte accompagnaient la dirigeante européenne après une première visite il y a un mois du trio, pendant laquelle ils avaient proposé ce partenariat. Les cinq piliers sont « la stabilité macro-économique, le commerce et les investissements, la transition énergétique verte, le rapprochement entre les peuples, la migration et la mobilité », précise la Commission dans un communiqué. Le protocole d'accord marque « une nouvelle étape importante pour traiter la crise migratoire de façon intégrée », s'est félicitée Giorgia Meloni, qui a invité le président tunisien, Kais Saïed, à participer dimanche prochain à Rome à un sommet sur les migrations. Sont notamment prévus l'exten-



L'Union européenne et la Tunisie ont conclu à Tunis un "partenariat stratégique" centré sur la lutte contre l'immigration irrégulière DR

sion du programme d'échanges Erasmus à la Tunisie et une aide de 65 millions d'euros pour 80 écoles. Sur le volet énergétique, les dirigeants européens ont rappelé que la Tunisie est concernée par des projets de câbles de fibre optique sous-marin et de câble électrique devant relier les deux rives de la Méditerranée. Sur ce plan, l'UE veut soutenir le développement des énergies renouvelables dans le pays du Maghreb qui dispose « d'un énorme potentiel », a souligné Ursula von der Leyen. Selon Giorgia Meloni, le part-

nariat entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) « peut être considéré comme un modèle pour l'établissement de nouvelles relations avec l'Afrique du Nord ». Quant à l'immigration, Mark Rutte a estimé que l'accord permettra de « mieux contrôler l'immigration irrégulière ». Le président Kais Saïed a évoqué ce dossier devant ses homologues, appelant à « un accord collectif sur l'immigration inhumaine et sur les opérations de déplacements (forcés) par des réseaux criminels ».

« Les Tunisiens ont donné à ces immigrés tout ce qui pouvait être offert avec une générosité illimitée », a plaidé le chef de l'Etat, vivement critiqué pour la manière dont des centaines de migrants ont été arrêtés en Tunisie, puis « déportés », selon les ONG, vers des zones inhospitalières sur les frontières avec Algérie et Libye. Concrètement, l'accord entre Bruxelles et Tunis prévoit une aide de 105 millions d'euros pour lutter contre l'immigration irrégulière. L'UE a promis aussi une aide budgétaire directe de

150 millions d'euros en 2023 alors que la Tunisie, étranglée par une dette de 80% de son PIB, est à court de liquidités, ce qui provoque de régulières pénuries pour des produits de première nécessité directement achetés par l'Etat. Lors de sa première visite, la tröika européenne avait évoqué une « assistance macro-financière de 900 millions d'euros », sous forme d'un prêt qui aurait été fourni à la Tunisie sur les prochaines années. Ursula von der Leyen a affirmé que Bruxelles restait « prête à fournir cette assistance dès que les conditions seront remplies ». Mais cette « assistance » est conditionnée à un accord entre la Tunisie et le Fonds monétaire international sur un nouveau crédit de 2 milliards de dollars, un dossier dans l'impasse depuis des mois. Le président Kais Saïed rejette deux conditions indispensables à un accord avec le FMI : la levée des subventions sur les produits de base et la restructuration d'entreprises étatiques en difficulté. Il faut « trouver de nouveaux moyens de coopération en dehors du cadre monétaire international », a-t-il estimé.

Noël Ndong

MALI

Les autorités appelées à travailler avec leurs partenaires régionaux pour rétablir la sécurité

Au moment où les groupes djihadistes multiplient des attaques armées ainsi que meurtres, viols, et pillages à grande échelle sur les civils dans le nord du pays, forçant des milliers de personnes à fuir la région, des voix s'élèvent dans le Sahel et ailleurs, demandant aux autorités maliennes de prendre des décisions susceptibles d'y ramener la paix. La Mauritanie, Human Rights Watch et la commission ouest-africaine, pour ne citer que ces exemples, se sont distingués dans leurs appels à l'endroit de la junte au pouvoir.

Les autorités mauritaniennes sont formellement convaincues que le retour de la paix au Mali passe par la réintégration du pays dans l'alliance militaire régionale et non par tout autre moyen. Eu égard à cette conviction, elles demandent à Bamako de renouer avec le G5 Sahel qu'il a quitté en mai 2022. « J'espère que ce retrait du Mali du G5 Sahel sera très momentané », a déclaré le président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Il estime que ce départ de la force conjointe et celui de la force française Barkhane ainsi que l'éclatement du conflit au Soudan sont « des événements regrettables qui ont perturbé le fonctionnement normal de l'organisation et accéléré davantage la vulnérabilité de cet espace déjà très fragile ».

Le chef de l'Etat mauritanien a regretté le retrait de Bamako du G5 Sahel qui « a subitement rompu la continuité géographique » de ce cadre de coopération en

matière de sécurité et l'a privé de « l'apport précieux d'un pays frère », allusion faite aux troupes françaises. Tenant compte de cette situation, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a demandé plus d'engagement et de mobilisation de ressources » pour le G5 Sahel dans le but de chercher à rétablir la paix dans la région et plus particulièrement sur le territoire malien.

Le dirigeant mauritanien s'exprimait à la faveur de la 4e session de l'Assemblée générale de l'Alliance Sahel, une plateforme de 27 partenaires bilatéraux et bilatéraux créée pour mobiliser l'aide internationale en vue du développement de la région. Le Mali, rappelons-le, avait décidé de sortir du G5 Sahel, invoquant une « perte d'autonomie » et « une instrumentalisation » au sein de cette organisation régionale formée avec la Mauritanie, le Tchad, le Burkina et le Niger.

Si les experts pensent que l'organisation du G5 Sahel est devenue

moribonde après le départ du Mali, Niamey et N'Djamena ne partageaient pas ce point de vue. Les deux capitales ont tout fait pour donner un second souffle à cette force pour qu'elle continue à faire face à l'expansion inédite du djihadisme dans la région. Fort malheureusement, la tâche s'est avérée difficile : les causes de l'échec sont nombreuses, selon un fonctionnaire du G5 qui cite, entre autres, le sous-financement chronique, une volonté politique disparate et la situation politique régionale.

Pas d'intégration économique inclusive dans la CEDEAO sans la paix

Human Rights Watch déplore le fait que le Mali soit depuis lors livré aux exactions des groupes armés affiliés à Al-Qaïda et à l'organisation Etat islamique, mais aussi aux violences des groupes proclamés d'autodéfense, des bandits et même des forces régulières. L'organisation qui dit avoir

documenté de « graves abus » commis par les forces de sécurité maliennes et par des forces présumées de la société de sécurité privée russe Wagner, aux agissements décriés dans différents pays, lance un cri d'alarme aux dirigeants maliens. Elle les appelle notamment à « redoubler d'efforts » pour protéger les civils et à « travailler en étroite collaboration » avec leurs partenaires régionaux et internationaux, pour tenter de rétablir la sécurité à travers le pays.

Le nouveau président nigérian pense que la sécurisation de la région est une urgence pour tous les Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) après la levée de la suspension du Mali respectivement de celle-ci et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Une intégration économique « inclusive » va se poursuivre au cours de l'année à venir, mais celle-ci ne peut se faire que s'il y a la paix

partout, a prévenu Bola Tinubu qui dirigera l'an prochain ce bloc régional, en remplacement du dirigeant bissau-guinéen Umaro Sissoco Embaló. « Nous devrions avertir les exploitants que notre peuple a suffisamment souffert (...). Je suis avec vous, et le Nigeria, nous sommes de retour », a ajouté le président de la plus grande économie d'Afrique.

S'agissant plus spécifiquement du Mali, le Gambien Omar Aliou Touray, président de la commission de la Cédéao espère que la mise en place par les Etats ouest-africains d'une commission chargée d'examiner les options en matière de sécurité va hâter la pacification du pays. « Cette commission dispose de 90 jours pour réfléchir et faire des propositions », a-t-il déclaré, alors que les Nations unies s'apprêtent à mettre un terme à leur mission de maintien de la paix au Mali, qui dure depuis dix ans.

Nestor N'Gampoula

SANTÉ

Colloque international sur la médecine légale en RDC

Ouvert depuis le 17 juillet à Kinshasa, le tout premier colloque international sur la médecine légale en République démocratique du Congo (RDC) se clôture le 19 juillet par l'adoption d'une feuille de route.

Le document devra décliner des actions concrètes à réaliser pour le développement et le renforcement des capacités nationales dans la discipline de médecine légale. Cette feuille de route permettra ainsi de redynamiser les engagements et efforts consentis en faveur de la promotion et du développement de la médecine légale en RDC. Ce colloque se veut un cadre de réflexion sur plusieurs thématiques, notamment l'analyse de la situation de la médecine légale en RDC, l'identification des différents mécanismes et opportunités de développement des domaines de compétence et des structures en matière de médecine légale en RDC.

Pour rappel, ce colloque est organisé sous le leadership du Premier ministre, Jean

Michel Sama Lukonde, en partenariat avec l'Université de Kinshasa et les agences du système des Nations unies - Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme, Organisation mondiale pour la santé, le Fonds des Nations unies pour la population, avec la participation des autres professionnels composés de médecins légistes, balisticiens, juristes, avocats, chercheurs, etc. Ce colloque s'est fixé comme objectif de permettre la mise en place d'une stratégie nationale pour le développement et le



Ouverture du Colloque/DR

renforcement de capacités nationales en médecine légale, afin de contribuer à lutter efficacement contre

l'impunité et soutenir le processus de la justice transitionnelle en RDC. Auxiliaire essentiel de la justice,

la médecine légale pourra répondre à des préoccupations sociétales essentielles de la RDC, telles que la violence basée sur le genre, la sécurité des personnes, les questions de responsabilité relatives à l'exercice de la profession médicale ou à l'utilisation des produits de santé.

Blandine Lusimana

Ce colloque se veut un cadre de réflexion sur plusieurs thématiques, notamment l'analyse de la situation de la médecine légale en RDC, l'identification des différents mécanismes et opportunités de développement des domaines de compétence et des structures en matière de médecine légale en RDC.

LINAFOOT

Le Conor fixe la reprise du championnat national au 25 août

La date du 25 août est retenue pour le démarrage du championnat national 2023-2024 par le comité de normalisation de la Fécofa, alors que le format du championnat devra être discuté dans une commission mixte.

La 29e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) – Ligue 1 va démarrer le 25 août. L'annonce a été faite le 17 juillet par le comité de normalisation (Conor) de la Fédération congolaise de football association (Fécofa) dans un communiqué public. L'on apprend par ailleurs la tenue d'une réunion ce même lundi entre les clubs et le ministère des Sports, assortie d'une décision de mise en place d'une commission mixte afin de discuter du format consensuel du championnat.

Cette réunion s'est tenue sur invitation du ministre de Sports. La commission mixte se compose de 21 membres chargés d'élaborer un format harmonisé et réaliste du championnat. Il y aura donc six délégués des clubs, trois du ministère des Sports, trois du Secrétariat général aux sports, trois du Conor de la Fécofa, trois de l'Entente provinciale de football de Kinshasa, deux membres de la Ligue de football de Kinshasa, etc. Les travaux de la commission mixte débutent le 21 juillet. Dans un premier temps, le Conor indiquait, lors du lancement de son appel d'offres de sponso-



Un match du championnat national de football

risation de la compétition, que le championnat se jouera en deux phases avec deux groupes de 10 clubs chacun. Le premier groupe se compose des clubs de Kinshasa, Equateur, Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu. Le deuxième groupe se constitue de dix autres équipes du Katanga

et du Kasai. Le comité dirigé par le président Dieudonné Sambi soulignait cependant que ce n'était pas la formule consacrée. L'on attend donc les travaux de la commission mixte qui fixera la formule réaliste pour l'organisation de la 29e édition du championnat national – Ligue 1.

Rappelons que la dernière édition du championnat organisé en phase directe s'était arrêté en décembre 2022, avant la fin de la manche aller, par manque des moyens financiers pour le déplacement des clubs et des officiels de la Linafoot. Le gouvernement avait assuré qu'il

prendrait en charge les déplacements des clubs, mais ce fut une vaine promesse. L'on attend donc l'issue des travaux de la commission mixte pour être fixé sur la formule harmonisée et réaliste du championnat national saison 2023-2024.

Martin Engimo

9^{es} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Des services de sécurité mis à l'épreuve

Les neuvièmes Jeux de la Francophonie attendus à Kinshasa, du 28 juillet au 6 août, constituent un test grandeur nature pour le gouvernement sur le plan sécuritaire.

L'enjeu consiste à sécuriser toutes les délégations, officiels et athlètes, qui vont prendre part à cette grande fête de la jeunesse africaine. À l'heure où l'image du pays est écornée par l'affaire des criminels et le récent meurtre du ministre honoraire des transports, Chérubin Okende, les organisateurs ont intérêt à ce que cette manifestation sportive se déroule dans des bonnes conditions. Ce qui explique l'implication personnelle du président de la République qui tient à la réussite de ces jeux, une belle opportunité pour projeter une image positive du pays.

Devant le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, Peter Kazadi, le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila,



Les participants à la réunion de sécurité autour du chef de l'État

et des responsables des services de défense et de sécurité, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a décrété l'opération « Zéro incident » pendant le déroulement des Jeux de la Francophonie. Le chef de l'État a donné des instructions claires pour que la sécurité soit totalement assurée dans la capitale. Parmi les mesures annoncées figure l'organisation d'une patrouille mobile mixte armée-police à déployer sur l'ensemble de la ville et de sa périphérie afin de lutter contre toute forme de criminalité. Une coordination de cette opération sera mise en place dans les heures qui viennent pour se pencher sur les décisions du chef de l'État.

Alain Diasso

Une course contre la montre

Une semaine après le coup de gueule des « Léopards de la culture », la situation n'a pas changé d'un iota, toujours pas de prise en charge assurée et cinq artistes dont quatre des provinces n'ont pas encore rejoint Kinshasa faute de moyens.

Il est encore temps de prévenir la catastrophe même si les jours sont comptés. Les « Léopards de la culture », parents pauvres des IXes Jeux de la Francophonie, sont toujours voués à eux-mêmes jouant les équilibristes pour ce qui est de leur préparation au quotidien. Ceci, au point même que quatre artistes, dont trois de Lubumbashi et un de Goma n'ont pas encore rejoint Kinshasa. Sans oublier que le candidat de la littérature congolaise, Jocelyn Danga Motty, poursuit en ce moment ses études en France. Il attend son billet pour participer

aux épreuves qui débutent le 28 juillet.

La sonnette d'alarme déjà tirée à plusieurs reprises depuis quelques mois devrait peut-être être remplacée par un carillon pour porter enfin la voix des artistes jusqu'à l'organisation. En effet, le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) ne semble pas faire cas de la préoccupante situation des artistes. Très loin des prévisions de départ, les « Léopards de la culture » travaillent plus par patriotisme qu'autre chose. Obligés de couvrir les frais nécessaires à



Les jongleurs en pleine séance de répétition/DR

| Semaine du mercredi 26 juillet au Dimanche 6 août. | | | | | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| DISCIPLINES CULTURELLES | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D |
| | 24/07 | 27/07 | 28/07 | 29/07 | 30/07 | 31/07 | 01/08 | 02/08 | 03/08 | 04/08 | 05/08 | 06/08 |
| Jonglerie avec ballon | | 🏆 | | | 🏆 | 🏆 | | | | | | |
| Création numérique | | 🏆 | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | | | |
| Peinture | | 🏆 | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | |
| Photographie | | 🏆 | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | |
| Sculpture | | 🏆 | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | |
| Danse Hip-Hop | | 🏆 | | | | | 🏆 | 🏆 | | | | |
| Littérature (nouvelle) | | 🏆 | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | | | |
| Marionnettes Géantes | | 🏆 | | | | | 🏆 | 🏆 | | | | |
| Danse de création | | 🏆 | | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | |
| Chanson | | 🏆 | | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | 🏆 | |
| Contes et conteurs | | 🏆 | | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | 🏆 | | | | |

Le programme des concours culturels des IXes Jeux de la Francophonie/DR

leurs déplacements quasiment tout seuls, ils s'étonnent que tous les efforts se focalisent sur les infrastructures que leurs conditions de travail. Quand un journaliste affirme : « j'ai fait ma part », parlant de sa visite sur un des sites de préparation. Et il explique : « J'ai acheté quelques bouteilles d'eau à quelques danseuses assoiffées après la répétition. » Il y a lieu de s'inquiéter tout de même. On se demande si la RDC, pays organisateur, arrive jusqu'à la quasi-veille des IXes Jeux de la Francophonie à se concentrer sur les priorités. Et qu'elles sont-elles ?

Pas d'uniformes ni de tenues confectionnées

Le Courier de Kinshasa s'entre-

tenant avec quelques artistes apprend aussi que « les tenues de la parade d'ouverture ne sont pas encore confectionnées ». Et, s'il en est ainsi de la cérémonie d'ouverture du reste en cours de création, rien n'est encore décidé non plus pour les uniformes et vareuses des « Léopards de la culture ». Il s'agit, somme toute, d'une compétition internationale mais les artistes « n'ont pas encore de tenues ». Du moins, à ce jour, elles ne sont pas encore confectionnées. Peut-être est-ce le cadet des soucis du CNJF qui a déjà son plan de « secours » !

Encore méconnus des Kinois censés être leurs supporters, les « Léopards de la culture » disent avoir la nette impression d'évoluer

incognito et c'est le cas. De plus, aucune réelle vulgarisation n'est faite des concours culturels de sorte à mobiliser le public. Pourtant, savoir que ceux des arts de la rue, « Marionnettes géantes », « jonglerie avec ballon » et « danse hip-hop » se tiendront à l'Echangeur et draineraient bien du monde. La population ne se sent pas plus concernée que cela. Des habitants du quartier Righini, passage obligé des athlètes vers les sites des stades des Martyrs ou Tata Raphaël affichent leur nette indifférence. Et pire, les étudiants de l'Université de Kinshasa où ils sont logés se réjouissent plutôt du « congé » auquel ils auront droit à la suite de la tenue des Jeux.

Nioni Masela

AVIS DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Cabinet d'Avocat Maître JASMINE MALEKAT, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, sis 103, Avenue Kalli FAYETTE-MPITA Wharf Pointe-Noire ;

Vente sur Saisie Immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire au Palais de Justice de Pointe-Noire en la salle ordinaire desdites audiences le **12 Août 2023 à 9 heures 00**

FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI IL APPARTIENDRA

Qu'en vertu de la Grosse dûment en forme exécutoire du jugement civil du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire en date du 08 Mars 2021, Rôle civil N°994, répertoire N°0069.

Et par suite d'un commandement de Maître Claude Bernard MAKELA, Huissier de Justice à Pointe-Noire, 10 Avenue Félix TCHIKAYA, 1^{er} Etage Arrondissement 1 LUMUMBA, en date du 16 Novembre 2022, enregistré et publié au Bureau de la conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire le 05 Décembre 2022 sous le Numéro 348/MFB DGID DDIDK BCHPF PNC.

Et aux requête, poursuites et diligences de :

La Société PUMA International Congo SA, Société Anonyme au capital de 7.344.100.000 FCFA dont le siège Social est à Brazzaville, Zone Parc Zoologique, 100 Ter Avenue Maréchal Lyautey, Inscrite au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2002-B14-00008, représentée par son Directeur Général en exercice Monsieur Donatien KODOG, domicilié en cette qualité au siège de la Société.

Créancier Saisissant

Ayant pour conseil Maître MALEKAT Jasmine, Avocat au barreau de Pointe-Noire, sis 103 Avenue Kalli FAYETTE MPITA WHARF Pointe-Noire, Tél. : 06 967 60 33 / 05 617 04 36 Email : malekat89@gmail.com.

En Présence ou lui dûment appelé Monsieur Claude Bertin Jocelyn MATSIMOUNA Comptable, demeurant quartier TCHIBAMBA, Rue MABIALA MANGANGA, Arrondissement 1 LUMUMBA Pointe-Noire, parcelle cadastrée Section BT (TCHIBOUNDA), Bloc 123, parcelle N°05 Pointe-Noire.

Il sera le 12 Août 2023 à 9 heures 00 procédé en l'audience des saisies Immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice de Pointe-Noire à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur des biens dont la désignation suit :

Désignation : L'immeuble objet de la réquisition d'immatriculation Numéro 30381 du 30 Septembre 2022 portant les références suivantes : Section BT (TCHIBOUNDA), Bloc 123, Parcelle N°05, Rue MABIALA MANGANGA, Arrondissement 1 LUMUMBA Pointe-Noire, quartier TCHIBAMBA Aviation.

Mise à Prix : 170.000.000 FCFA (Cent Soixante Dix Millions de Francs CFA)

Outre les charges clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Maître MALEKAT Jasmine Avocat et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur la mise à Prix ci-dessus.

Fait et rédigé à Pointe-Noire le 17 Juillet 2023 Par l'Avocat poursuivant soussigné.

Maître MALEKAT Jasmine Avocat.



S'adresser pour Renseignements :

- 1-/ A Maître MALEKAT Jasmine, Avocat poursuivant demeurant à Pointe-Noire, Avenue Kalli FAYETTE N°103, MPITA Wharf, rédacteur du cahier des charges ;
- 2-/ Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire où le cahier des charges est déposé ;
- 3-/ Maître Claude Bernard MAKELA, Huissier de Justice, 10 Avenue Félix TCHIKAYA, 1^{er} étage Arrondissement 1 LUMUMBA Pointe-Noire.

CORRUPTION**Les communautés étrangères sensibilisées aux moyens de lutte contre le fléau**

Un atelier d'information sur la lutte contre les antivaleurs comme la corruption a été organisé, le 15 juillet, dans la ville océane par l'association internationale Action pour une jeunesse africaine solidaire (APJAS), à l'intention des communautés étrangères.

Les retrouvailles animées par Arnaud Balou, président de l'APJAS, se sont focalisées sur l'existence, depuis 2019, de la Haute autorité de lutte contre la corruption (Halc) et les mécanismes et moyens d'en avoir recours pour dénoncer et décrier les faits liés à la corruption dont de nombreux sujets étrangers font l'objet. « Cette rencontre a été initiée pour recueillir les avis et propositions de tout un chacun en général et des représentants des colonies et communautés étrangères vivant à Pointe-Noire en particulier afin d'éradiquer la gangrène qu'est la corruption dont nombreux d'entre vous font régulièrement l'objet souvent de façon abusive. N'hésitez donc pas à dénoncer toutes les antivaleurs auprès de la Halc en appelant à son numéro vert 10 23 ou en contactant l'APJAS qui se fera le devoir de transmettre à qui de droit, le cas échéant, tout signa-



Les participants à l'atelier de sensibilisation organisé par l'APJAS/Adiac

lement ou dénonciation», a avisé le président de l'APJAS. En effet, les représentants des communautés étrangères ont égrené les différents abus dont

ils font l'objet régulièrement dans leurs activités professionnelles et dans la vie quotidienne. Ils ont saisi cette occasion pour remercier les organisateurs de

l'activité à qui ils ont demandé d'étendre la sensibilisation sur la Halc dans les écoles, les lieux de commerce, etc. Et d'ajouter que des mesures dissuasives comme

l'affichage des textes réglementaires de la Halc dans les magasins et dans certains lieux publics aideraient aussi à rendre plus visibles les actions de la Halc.

Au terme des échanges, la constance s'est dégagée sur la connaissance et l'appropriation des textes et lois en vigueur au Congo par les étrangers afin de mieux se défendre en cas de tracasseries et autres menaces pour des motifs fallacieux. Après Pointe-Noire, la sensibilisation va se poursuivre dans le Kouilou, le Niari, la Bouenza et la Lekoumou. Pour garantir la réussite de cette mission, l'APJAS aimerait avoir plus de soutien et d'apport matériel et financier de la Halc, des partenaires et autres structures et organismes impliqués dans la lutte contre la corruption. Signalons que c'est le décret n° 2019-391 du 24 décembre 2019 qui a mis en place la Halc.

Hervé Brice Mampouya

À VENDRE

Au marché Plateau ville, villa 1000 m², deux piscines

Tél: 05 301 21 90

Au Camp Clairon appartement type 4

Tél: 05 301 21 90

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Satty Christian Delange Lionnel.

Je désire être appelé Mbougou Matondo Satty Christian Delange Lionnel.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

NÉCROLOGIE

Roger Loupet, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Mpanzou et les enfants Koubeta ont la profonde tristesse d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère, oncle et père Jean Gabriel Koubeta survenu le 9 juillet 2023 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis n°4, rue Ntoba-Ilélé au rond point Mouhomi à Mfilou.

La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



Carèle Ornella Mpoussa Kiawana a la profonde douleur d'annoncer aux parents, à la grande famille de Poto-Poto, amis et connaissances le décès de son père Ramires Antoine Kiawana (Topa- Moutinguiya) survenu le mardi 11 juillet 2023, en France.

La veillée mortuaire se tient au n° 64 de la rue Yakoma à Poto-Poto (la ruelle de Bioquick).

L'inhumation aura lieu en France à une date ultérieure.

OFFRE D'EMPLOI

Poste : Directeur de ressources humaines

Exigences :

1-Diplôme : Licence +

2-Age : 30 ans - 40 ans

3-Sexe : non exigé

4-Langues requises : maîtriser bien le français, pouvoir communiquer par l'anglais

5- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les ressources humaines en particulier dans le domaine de recrutement, de gestion du personnel et de

résolution des conflits du travail

6-Connaitre bien la législation et la réglementation locales du travail, maîtriser des règles et des procédures spécifiques de la sécurité sociale, des soins médicaux, des impôts de salaires que le gouvernement impose, ainsi qu'avoir de l'expérience professionnelle y relative

7-Expérience de la résolution des conflits du travail dans le local

8-Etre Honnête et franc et avoir une expérience professionnelle fiable et traçable

Pour en savoir plus ; coordonnées : 242 05 550 30 42

CONGO-ALGÉRIE

La SNPC signe un protocole d'entente avec la Sonatrach

La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a procédé, le 16 juillet, à Alger à la signature d'un protocole d'entente avec la Sonatrach, la société nationale algérienne des hydrocarbures.

Selon un communiqué de la SNPC, cet accord va permettre aux deux parties de renforcer leur coopération en matière d'exploration et de développement des hydrocarbures. Avant de parapher le texte, les dirigeants des deux sociétés ont eu des échanges. La délégation congolaise a visité l'Institut algérien du pétrole à Boumerdès et découvert les opportunités de formation qu'offre cet établissement. Le protocole d'entente signé porte sur l'échange d'informations concernant les sujets liés au pétrole et au gaz, le partage d'expertise dans plusieurs domaines de toute



Le directeur général de la SNPC et le PDG de Sonatrach/DR

la chaîne de valeur. Il renforcera la collaboration entre la SNPC et la Sonatrach tout en favorisant le développement

mutuel de leurs capacités dans le secteur pétrolier. Par ailleurs, cet accord témoigne de la volonté du

Congo et de l'Algérie de renforcer leur coopération dans le domaine de l'industrie pétrolière. Les échanges d'in-

formations et d'expertises permettront d'optimiser les pratiques et technologies et favoriseront le développement durable des ressources énergétiques.

« La SNPC se réjouit de cette collaboration gagnant-gagnant avec la Sonatrach et est déterminée à poursuivre son engagement en faveur de l'excellence dans l'industrie pétrolière. Grâce à cette coopération, la SNPC renforce sa position en tant qu'acteur-clé du secteur énergétique en Afrique », a déclaré le directeur général de la SNPC, Maixent Raoul Ominga.

Christian Brice Elion

PARLEMENT

Les députés sensibilisés au mécanisme d'évaluation par les pairs

Le président de la Commission nationale d'auto-évaluation du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Alain Akouala Atipault, a présenté le 18 juillet, devant la représentation nationale, l'historique, les missions, les objectifs, le mandat et les principes de son institution.



Le président du MAEP, Alain Akouala Atipault/Adiac

La journée parlementaire présidée par le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, Roland Bouity Viaudo, a été consacrée à la communication du président du MAEP. Selon Alain Akouala Atipault, le MAEP est une sorte de viaduc devant conduire à l'atteinte des objectifs stratégiques, notamment l'évolution, le développement économique et politique du continent africain.

En effet, après sa nomination en 2022, le président du MAEP attend la désignation des autres membres parmi lesquels les représentants de l'Assemblée na-

tionale et du Sénat, de la majorité présidentielle, de l'opposition et des partis du centre. Alain Akouala Atipault a ainsi insisté sur le cas du Niger qui a réussi ce processus. « Nous sommes venus sensibiliser les représentants du peuple par rapport au rôle qu'ils doivent jouer parce que certains d'entre eux seront demain membres de la commission. L'avantage pour le pays est de faire en sorte qu'il améliore sa gouvernance, qu'il puisse créer une espèce de synergie collective, associer toutes les forces actives de la Nation vers un objectif com-

mun fixé par les chefs d'Etat africain », a-t-il expliqué, précisant qu'il attendait la mise en place effective de la commission nationale.

Créé en 2003 par le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le MAEP est un instrument d'auto-évaluation volontaire de la performance des États membres en matière de gouvernance. C'est un accord volontaire conclu entre les États africains pour évaluer et réviser systématiquement la gouvernance au niveau des chefs d'Etat afin de promouvoir la stabilité politique, l'intégration économique accélérée au niveau sous-régional et continental, la croissance économique et le développement durable.

Parmi les défis à relever, il y a la prise d'un décret nommant les membres de la commission. Pour ce faire, le président du MAEP espère que l'Assemblée nationale a déjà commencé le processus de désignation de ses membres. Signataire de l'accord, la République du Congo a adhéré officiellement à ce mécanisme qui compte actuellement 43 pays membres de l'Union africaine, en mars 2003. « C'est l'expression manifeste des chefs d'Etat visant l'unification du continent », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

Le FMI et la Banque mondiale apprécient le leadership du Congo

Le représentant permanent du Fonds monétaire international (FMI) au Congo, Nicolas Million, et la nouvelle représentante résidente de la Banque mondiale (BM) au Congo, Louise Pierrette Mvono, ont échangé le 17 juillet avec la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault.



Les partenaires lors des échanges/Adiac

Au cours de cette rencontre, il était question de parler des efforts du Congo en matière de protection des écosystèmes ainsi que l'accompagnement des institutions de Bretton Woods.

« Nous avons eu le plaisir d'échanger aujourd'hui avec la ministre sur les stratégies du gouvernement congolais sur le climat. Nous avons également évoqué les possibilités d'accompagner le Congo. Pour ce qui est du Fonds monétaire international, nous sommes un partenaire économique et financier qui accompagne le pays pour mener à bien ses projets », a indiqué Nicolas Million.

Pour sa part, la représentante de la BM a apprécié le dynamisme du Congo dans la gestion et la protection des écosystèmes, notamment son leadership dans l'élaboration et l'exécution des questions liées à la protection de l'environnement. Elle a rappelé le positionnement stratégique du Congo en matière de préservation et la restauration des écosystèmes.

La Gabonaise Louise Pierrette Mvono a rassuré que son institution continuera à appuyer le Congo dans la mise en œuvre des projets environnementaux dont le Fonds bleu. Par la suite, Arlette Soudan-Nonault a reçu en audience le directeur adjoint des écosystèmes au sein du programme des Nations unies pour l'environnement. Ils ont fait le point des actions menées par le Congo dans la lutte contre la préservation de l'environnement.

Rude Ngoma